

14 – Heureusement qu'il y a le transport routier

Posté le : 06/11/2006

Par: R & G. Claraco

Catégorie :

« Le camion qui est devant vous transporte ce que la SNCF ne veut plus porter »



Force est de constater que lorsque FRET SNCF dirige vers la sortie du ferroviaire près de 20% de ses clients, un autre moyen de transport doit assurer le remplacement du train.

Effectivement, ce trafic se retrouve majoritairement sur les routes et les autoroutes qui sont aujourd'hui l'outil industriel du transport terrestre de marchandises.

Dans les années 90 on pouvait lire à l'arrière des camions : « Si vous l'avez, c'est qu'un camion vous l'a apporté ».

En 2006, il faudrait écrire : « Le camion qui est devant vous transporte ce que la SNCF ne veut plus porter ».



De plus à la consultation d'informations, il y a pléthore de communications par tous moyens sur le chemin de fer, alors que le transport routier est introuvable. Posons nous la question contrairement à ce qui se colporte sur le lobbying des routiers, de savoir qui fait son lobbying et pourquoi ?

A l'évidence ce lobbying est un lobbying organisé et orchestré en faveur du chemin de fer qui passionne les débats et captive les foules.

Pourtant aujourd'hui, des efforts considérables sont consentis par les transporteurs routiers :

- o L'environnement : Alors que fin des années 70 un 35 tonnes consommait 52 litres pour 100 kilomètres, aujourd'hui un 40 tonnes n'en consomme que 30.
- o Les normes Euro1-2 -3 et 4 imposées dans des délais très brefs aux constructeurs de véhicules industriels pour protéger l'environnement.
- o La formation : Outre le permis de conduire, il faut des formations complémentaires onéreuses pour pouvoir conduire un Poids Lourds. Qu'il s'agisse de la FOCOS ou des certificats APTH pour matières dangereuses toutes ces mises à niveau périodiques sont obligatoires.
- o Les contrôles de santé des conducteurs : Visite médicale obligatoire tous les 5 ans
- o Les contrôles qui embarqués dans des véhicules limités en vitesse par des régulateurs, enregistrent les temps de conduite et de repos qu'ils conservent plus d'un an. Les fiches de paie sont calculées sur ces « mouchard » qui éditent la liste des infractions de sorte que l'employeur est informé car civilement et pénalement responsable.



Tous ces efforts ont largement contribué aux baisses de mortalité sur nos routes.

Alors de grâce n'accablons pas les routiers qui de plus sont le fond de commerce du transport combiné.

Donc « si vous l'avez, heureusement qu'un camion vous l'a apporté ».

Lien >> [document officiel](#)